



Doc. 15204
25 janvier 2021

Les juges doivent rester indépendants en Pologne et en République de Moldova

Amendement¹ n° 1

Dans le projet de résolution, paragraphe 11, première phrase, remplacer les mots :

«introduits depuis 2015», par les mots suivants : «introduits depuis fin 2015».

Déposé par:

ŚMISZEK Krzysztof, Pologne, SOC
BOROWSKI Marek, Pologne, PPE/DC
GASIUK-PIHOWICZ Kamila, Pologne, PPE/DC
GAVAN Paul, Irlande, GUE
GIOVAGNOLI Gerardo, Saint-Marin, SOC
MUNYAMA Killion, Pologne, PPE/DC
NOWACKA Barbara, Pologne, NI

1. 2021 - Première partie de session

